

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR**RÈGLEMENT NUMÉRO 339-2018**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée que le **Règlement 339-2018 modifiant le Règlement 278-2013 concernant la circulation, la propriété, la sécurité, la paix et l'ordre sur le Parc régional de Val-David-Val-Morin**, adopté par le conseil des maires de la MRC des Laurentides, lors de sa séance du 21 juin 2018, est **entré en vigueur**.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de la MRC des Laurentides sis au 1255, chemin des Lacs, à Saint-Faustin-Lac-Carré, ou au bureau de chaque corporation municipale faisant partie de la MRC des Laurentides.

Donné à Saint-Faustin-Lac-Carré, ce 3 juillet 2018.



Isabelle Daoust, CPA, CGA
Directrice du service des finances
et secrétaire-trésorière adjointe

MRClaurentides.qc.ca

1255, chemin des Lacs, Saint-Faustin-Lac-Carré (Québec) J0T 1J2 T. 819 425.5555 Téléc. 819 688.6590

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Stéphanie Russell, Secrétaire trésorière de la Municipalité Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 10 juillet 2018 entre 8 heures et 21 heures.

En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 10 juillet 2018.



Stéphanie Russell
Secrétaire-trésorière